BULLETIN D'INFORMATION n°9

Juin 2007

Spécial intempéries du 25 mai et du 10 juin

Sommaire

Page 1 :
- Le mot de la Présidente

Page 2 :
- un phénomène météorologique exceptionnel

Page 3 :
- le bassin versant de la Lèze touché de plein fouet
  * les habitations saccagées
  * l'économie fortement touchée

Page 4 :
  * les infrastructures endommagées
  * Des dégâts importants sur l'environnement

Page 5 :
- Témoignage
- Comment améliorer la situation ?

Page 6 :
- Les règles de sécurité à respecter pendant une inondation
- Le rôle du SMIVAL
- Les contacts

Le mot de la Présidente

Des orages d'une violence exceptionnelle se sont abattus sur notre vallée, provoquant des dégâts considérables sur les bâtiments, les cultures, la voirie… Par chance, il n'y a eu aucune victime humaine mais cela aurait pu se produire quand on voit l'ampleur des dégâts. On ne doit pas considérer avec fatalisme qu'on ne pouvait rien faire ! Si l'on ne peut rien, effectivement, contre les forces de la nature, on peut, en revanche, essayer d'en limiter les impacts et s'armer pour être moins vulnérable ! Car ces évènements se reproduiront et exerceront à nouveau une menace pour les habitants.

Il est donc urgent d'intervenir et de se préparer à ce nouveau type de phénomène qui démontre l'intérêt d'avoir une démarche globale sur l'ensemble du bassin versant et qui montre également que chacun par son civisme et son sens de l'intérêt général peut contribuer à améliorer la situation. Cet évènement rappelle ainsi aux collectivités et aux particuliers la nécessité d'un bon entretien des fossés et ruisseaux afin de permettre à l'eau de mieux s'écouler vers le fond de vallée.

Fond de vallée qu'il faut aussi traiter car, heureusement malgré les fortes précipitations, la Lèze est, cette fois, restée dans son lit mais une inondation comme celle de 2000 peut toujours se reproduire. Surtout maintenant que les sols sont gorgés d'eau. C'est la vocation initiale du SMIVAL que de réduire les risques d'inondation et la raison pour laquelle il est urgent de mettre en œuvre les premières actions du PAPI[1].

Pour cela nous avons besoin de l'adhésion de tous notamment les agriculteurs, premiers concernés par la localisation des ouvrages de protection et qui ont été durement touchés par les orages de mai et juin. Pour la mise en place d'un tel programme (rappelons que le projet s'élève à plus de 6 millions d'euros), le SMIVAL est également tributaire de ses partenaires financiers. Le plan de financement, engagé par l'Etat en février, est sur le point d'aboutir avec la participation du Conseil Régional Midi-Pyrénées, de l'Agence de l'Eau et des Conseils Généraux de l'Ariège et de la Haute Garonne. Une convention va être prochainement signée avec l'ensemble de nos partenaires permettant ainsi au SMIVAL d'engager les 1ères réalisations.

Présidente du SMIVAL

[1] Programme d'Actions de Préventions liées aux risques Inondation

Les orages du 25 mai et du 10 juin : un phénomène météorologique exceptionnel

Ambiance climato-météorologique dans le bassin versant de la Lèze :

Une instabilité se déclenche en fin d'après midi, au nord du département de l'Ariège, le 25 mai et au Sud-Est du département de Haute Garonne, le 10 juin. Cette instabilité prend la forme de pluies orageuses associées, le 25 mai, à de la grêle. Le phénomène se caractérise par :

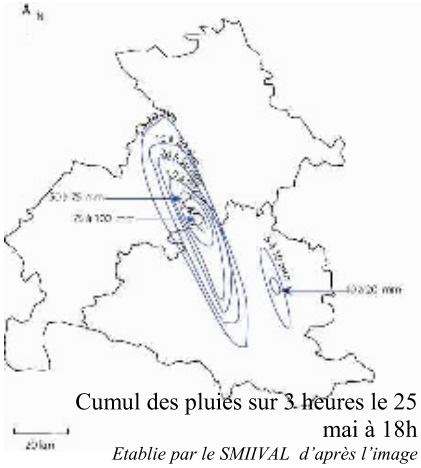

Cumul des pluies sur 3 heures le 25 mai à 18h
Etablie par le SMIIVAL d'après l'image radar météo-france

- La situation stationnaire des orages entre Lézat-sur-Lèze et la Bastide de Sérou et dont l'épicentre se trouvait à Lézat le 25 mai. Deux orages successifs ont été identifiés : le premier s'est abattu entre 19 et 20h et le second vers 1 h.

Le 10 juin, l'orage, centré au niveau des coteaux d'Auribail, s'est abattu à Lagardelle-sur-Lèze, Beaumont-sur-Lèze et Saint Sulpice-sur-Lèze.

- la rapidité et l'intensité des précipitations :
  - 130 à 150 mm ont été enregistrés à Sainte Suzanne en 1h30,
  - 135 mm à Sieuras en 30 minutes,
  - **155 mm** à Montgazin du Vendredi au samedi[2].

Par comparaison, *les précipitations journalières maximales de fréquence décennale atteignent 60 mm* pour les mois de mai à juillet.

- la coulée boueuse associée aux eaux de ruissellement : la boue entrainée par les eaux de ruissellement a contribué à aggraver le phénomène en obstruant les fossés et les canalisations. L'eau est sortie alors d'autant plus facilement de ses chenaux d'écoulement pour submerger champs, habitations et entreprises.

L'état hydrologique de la Lèze :

Cet évènement pluvio-orageux très local **a touché davantage les affluents que la Lèze elle-même** (comme le Rozé à Lézat, le Barrique à St Sulpice, le Jacquart à Artigat, le Carol au Fossat, le Pradalot à Lagardelle, l'Argenté à Beaumont, le Bélinguié à Ste Suzanne).

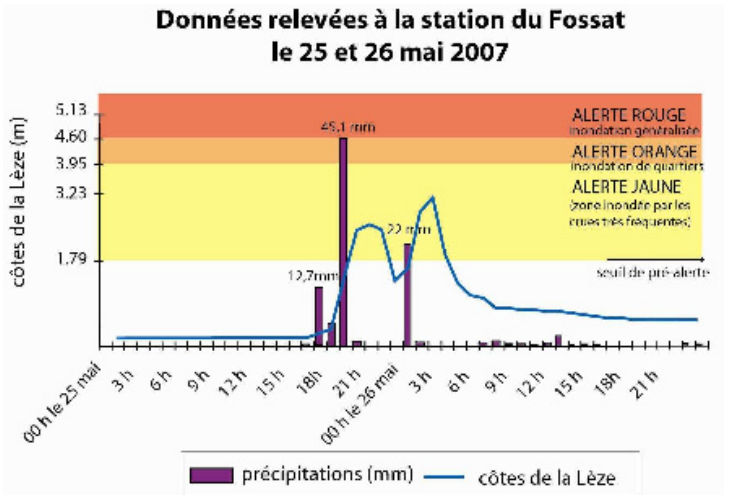

D'après le graphique du site d'annonce de crue (www.ecologie.gouv.fr)

- Malgré un cumul des précipitations important[2] :
  * mai 2007 : 322 mm
  * juin 2000 : 204 mm

la Lèze est, cette fois, restée dans son lit.

- Le 26 mai, la Lèze a atteint une côte maximale de 3,23 m au Fossat à 2 heures du matin. Cette côte correspond environ à une crue cinquennale comme celle de septembre 1993. En juin 2000, la Lèze avait atteint 5,13 m.

Dans certains secteurs à la confluence de la Lèze et de ses affluents, il s'est produit un engorgement et un refoulement des eaux. Cela a provoqué une inondation très limitée spatialement (notamment dans la zone industrielle de Lézat et au niveau des serres horticoles).

Plusieurs éléments expliquent l'absence d'inondation généralisée par la Lèze :
- le secteur limité sur lequel se sont déversées les précipitations ;
- la courte durée du phénomène,
- l'état hydrologique antérieur (il y a eu peu de pluies les mois antérieurs, les sols pouvaient ainsi absorber l'eau) ;
- le lac de Mondély, non rempli, a pu stocker plusieurs centaines de m³ d'eau.
- le bon écoulement de la Lèze : l'entretien de la Lèze a facilité les écoulements de l'eau en aval.

[2] Données de particuliers

Le bassin versant de la Lèze touché de plein fouet

Le ruissellement torrentiel a provoqué de nombreux dégâts, non seulement en fond de vallée mais aussi sur les coteaux.

Commune	Nombre d'habitations touchées par les ruissellements
Gabre	4
Pailhès	3
Artigat	30-35
Le Fossat	70
Sainte Suzanne	10
Saint Ybars	2
Castagnac	10
Massabrac	10
Lézat	100
Saint Sulpice	30
Montaut	1
Beaumont	12
Lagardelle	10-12
Total	**292**

➢ Des habitations saccagées

Lézat

C'est environ **292 habitations** sur l'ensemble de la vallée qui ont été touchées successivement par les orages du 24 mai et du 10 juin.

St Sulpice sur Lèze

A Lèzat, le problème est venu principalement du Rozé qui s'est transformé en torrent de boue. D'autres petits cours d'eau et fossés ont également débordé comme le Pey-Jouan. De plus l'accumulation de déchets charriés par le Rozé a formé un bouchon, le ruisseau déchaîné a ainsi dévasté le cimetière. La rupture du bouchon a entraîné une vague d'eau, saccageant tout sur son passage. En 20 minutes l'eau est montée jusqu'à 1m50 dans les nouvelles maisons du lotissement du Ferrus obligeant ses habitants à évacuer en urgence.

Au Fossat une partie du lotissement de Thomas a été touchée par les eaux de ruissellement.

Le village d'Artigat a été sinistré à quatre reprises par les eaux dévalant du bassin versant du Jacquart.

Artigat

➢ *L'économie fortement touchée*

- **Plus de 30 entreprises sinistrées :**

Les évènements climatiques n'ont également pas épargné l'économie de la vallée. Environ 31 entreprises ont été touchées de plein fouet par le débordement des ruisseaux et les coulées boueuses.

A Lézat, les eaux boueuses venant du Pey-Jouan et de la Bartette ont inondé la zone industrielle du Lachet.

Au Fossat, une épaisse boue est rentrée dans les bâtiments industriels.

A Saint Sulpice, toute la zone industrielle a été dévastée par les eaux dévalant du bassin versant du Barrique.

- **Des pertes de récoltes importantes :**

A l'heure actuelle il est difficile d'évaluer les pertes subies par les agriculteurs. Il est certain que les eaux de ruissellement couplées à la grêle ont dévasté les récoltes et notamment les cultures de printemps fraichement plantées. Un agriculteur de Montgazin estime que ses cultures ont été sinistrées à hauteur de 80 à 90 %.

Tournesol noyé

Blé couché sur le passage du Pey-Jouan

Champ détruit par la grêle

➢ Les infrastructures endommagées

La force érosive de l'eau combinée à l'apport de terre par les ruisseaux en crue ont largement touché les infrastructures routières.

- des routes déchaussées à Lézat (le long du Rozé), à Sainte Suzanne et au Carla Bayle (le long du Canales/Marens), à Saint Sulpice, à Beaumont…
- les fossés et les canalisations bouchés.
- les ponts fragilisés. L'érosion a également entrainé l'obstruction partielle des arches des ponts.

Route le long du Rozé, Lézat

Pont sur le Rozé, Lézat

Arche ensablée, le Fossat

Le coût de remise en état des chaussées est considérable pour les collectivités.

➢ Des dégâts importants sur l'environnement:

De manière indirecte, les conséquences des orages sur l'environnement sont nombreuses.

- une grave <u>érosion des sols :</u> le choc des gouttes d'eau sur le sol provoque le détachement et la projection des particules. L'intensité et la rapidité des précipitations de mai et juin a accéléré ce phénomène engendrant des coulées boueuses, surtout sur les fortes pentes. L'impact érosif des pluies est d'autant plus grand que les sols sont fragiles à cette période de l'année. Les sols, étant très peu couverts par les cultures, sont plus sensibles à l'érosion. Ainsi plusieurs dizaines de cm de boue se sont accumulés en contrebas des coteaux. Lorsque l'érosion dépasse un certain seuil, on enregistre une baisse de la fertilité et donc des rendements. Des mesures effectuées aux Etats-Unis ont montré que *pour 2,5 cm de sol enlevé, la production diminuait de 5 à 8%*[3]. L'impact des orages est donc difficile à évaluer sur un long terme.

[3] Source : R NEBOIT, *l'Homme et l'érosion*, 1991

- <u>des érosions des berges</u> très nombreuses : les eaux de ruissellement sont venues gonfler la Lèze. Les eaux rapides et fortement chargée en matériaux ont provoqué de nombreuses érosions de berges menaçant par endroit la stabilité des systèmes de pompages, des réseaux d'eau, des clôtures, voire des maisons.

La violence des orages aurait pu faire des victimes
<u>Témoignage Madame Ramonda, habitante à Sieuras</u>

Lors des orages de mai vous avez été prise au piège dans votre voiture, comment cela est-il arrivé?

J'étais en train de revenir en voiture chez moi vers 19 h 15. L'orage commençait à être fort, il y avait beaucoup d'eau qui tombait. Après avoir attendu quelques minutes que la pluie se calme, j'ai pris la route montant à Sieuras. Il y avait de l'eau, mais pas énormément alors je me suis engagée, mais tout d'un coup une vague d'eau est arrivée sur la voiture et m'a déportée.

Quelle a été votre réaction à ce moment là ?

J'ai tout de suite appelé les pompiers et ma famille pour qu'ils viennent me secourir car l'eau montait rapidement. Un monsieur venant de Sieuras ayant remarqué que j'étais en danger a essayé de venir vers moi mais c'était difficile car il avait de l'eau jusqu'à la poitrine. Le courant a failli l'emporter à plusieurs reprises mais il est finalement parvenu jusqu'à moi.

Il a essayé de faire marche arrière avec ma voiture, mais elle s'est déportée. C'est alors qu'une deuxième vague encore plus grosse est arrivée, elle nous a emportés dans le champ d'à côté. L'eau est montée très rapidement dans la voiture, on avait de l'eau jusqu'au cou, j'ai cru que j'allais y passer. Mais heureusement ce monsieur est parvenu à sortir par l'une des vitres de la voiture et a réussi à ouvrir une des portes arrière. Nous avons pu ainsi nous réfugier sur le toit de la voiture.

Comment avez-vous été secourue ?

Mon gendre est venu avec un gros tracteur et il a réussi à nous récupérer à l'aide d'une corde. Mais le retour a été difficile car l'eau montait jusqu'en haut des roues du tracteur et on ne voyait pas où se situait la route. En cherchant la route à tâtons nous avons finalement réussi à nous sortir de là. En tout le sauvetage a duré une heure et demie.

Comment améliorer la situation ?

De petits gestes peuvent améliorer la situation localement :

Balle de foin bouchant une buse

- ne pas entreposer <u>des matériaux en zone inondable</u> afin de garantir le bon écoulement des eaux
- <u>enlever rapidement le bois</u> coupé suite à l'entretien de rivière
- <u>nettoyer les fossés</u> et ruisseaux pour faciliter l'évacuation des eaux

Canalisation bouchée

- dans les zones urbanisées appliquer des mesures de <u>rétention des eaux</u> pluviales (puits d'infiltration, toitures terrasses...)
- <u>planter</u> des arbustes au bord des talus ou en bordure de berge

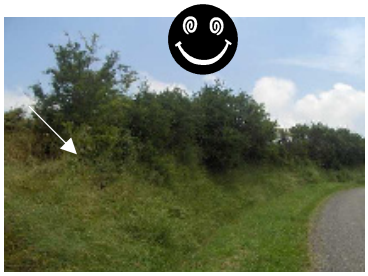

Quelques règles de sécurité à respecter pendant l'inondation

- Etre attentif aux informations de vigilance et d'alerte : sur **www.vigicrues.ecologie.gouv.fr** ou au **0820 100 110** ;
- Dans tous les cas, il ne faut pas s'engager dans une zone inondée (la plupart des victimes des inondations meurent noyées, souvent dans leurs voitures) ;
- Ne prenez votre voiture et n'évacuer votre habitation que si les autorités vous le demandent (mairie, pompiers, police).
- Ne téléphonez que si vous avez besoin de secours afin de libérer les lignes pour les personnes qui en ont besoin de façon urgente.
- Ne vous déplacez pas dans les eaux à pied (il est difficile d'évaluer la profondeur et la force du courant à l'œil nu).
- En cas d'inondation brutale, n'allez pas chercher les enfants à l'école, c'est l'école qui s'occupe d'eux.
- Couper le courant et le gaz.
- Evitez de vous déplacez inutilement, ne compliquer pas la tâche des sauveteurs. Si vous quittez votre domicile, signalez-le aux personnes compétentes et éventuellement à vos voisins.

Vous pouvez retrouver ces conseils sur www.prim.net

Le rôle du SMIVAL

- Le SMIVAL a été créé en 2003 pour lutter contre les inondations de la Lèze. Ainsi une étude a été lancée en 2004 pour proposer des actions de protection et de prévention contre une inondation de type de celle de 2000. Cette étude a permis d'aboutir à un Programme d'Actions de Prévention liées aux risques d'Inondations (PAPI) qui propose des solutions basées sur le principe d'un ralentissement dynamique. Ce principe consiste à retenir les eaux le plus en amont possible.
Le PAPI prévoit en particulier **2 bassins d'orages sur les coteaux à Artigat et le Fossat**. Ils permettront de stocker jusqu'à 80 000 m³. Ils font partie des **actions prioritaires** que le SMIVAL veut mettre en œuvre.

- Les travaux de restauration de la Lèze que le SMIVAL vient de réaliser ont permis un bon écoulement de la crue et ont, sans doute, évité des inondations des communes en aval de Saint Sulpice. Mais les crues de mai et de juin ont occasionné de nouveaux embâcles et érosions de berge. Un programme des travaux de remise en état devra être établi en dégageant des priorités.
Outre ces travaux, une seconde tranche de travaux, prévue dans le cadre de la DIG (Déclaration d'Intérêt Général), prévoit l'entretien des 5 principaux affluents de la Lèze (Le Latou, le Marens, le Barrique, le Lissandre et le Pradalot).

Les contacts

Pour toute information complémentaire, appeler nous au 05 61 87 38 49 ou au 06.80.26.47.24
Place de l'Hôtel de ville – 31410 Saint Sulpice sur Lèze
Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30
Email : SMIVAL@wanadoo.fr